



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 13 février 2017

### **Poursuite de l'aménagement à 2x2 voies de la RN 164 Secteur de Merdrignac**

#### **Lancement de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'utilité publique (DUP) le 20 février 2017**

Le projet de mise à 2x2 voies de la RN164 dans le secteur de Merdrignac, qui concerne deux sections (section ouest d'environ 4km et section est d'environ 5km) situées de part et d'autre de la déviation déjà mise à 2x2 voies, est étudié depuis septembre 2013. Il s'est traduit par l'inscription d'une enveloppe de 30 M€ de crédits au nouveau Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020, prise en charge à 50 % par l'État et à 50 % par la Région Bretagne.

L'État, maître d'ouvrage du projet, a retenu une solution en tracé neuf :

- au sud de la forêt de la Hardouinais puis au nord de la zone d'activités pour la section est ;
- au nord de la RN actuelle pour la section ouest.

Le projet aborde une phase décisive avec la mise à enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP).

#### ***Enquête publique : comment participer ?***

**L'enquête publique se déroulera du lundi 20 février 2017 au vendredi 24 mars 2017 sur les communes de Trémoré, Laurenan, Gomené et Merdrignac.**

Toute personne qui le souhaite pourra prendre connaissance du dossier, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie ou sur le site internet de la DREAL Bretagne et y apporter ses observations :

- sur les registres d'enquête qui seront à disposition dans chacune des 4 mairies aux heures d'ouverture;
- par courrier adressé au Commissaire-enquêteur désigné par le tribunal administratif de Rennes, Mme Michelle Tanguy, à la mairie de Merdrignac (26 rue Philippe Lemerancier – 22230 MERDRIGNAC)
- par voie électronique à l'attention du Commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : [pref-environnement@cotes-darmor.gouv.fr](mailto:pref-environnement@cotes-darmor.gouv.fr).

Par ailleurs, le Commissaire-enquêteur tiendra 5 permanences pour recevoir, en personne, les observations du public aux lieux et horaires suivants :

**Mairie de MERDRIGNAC :**

- le lundi **20 février** 2017 de 9h00 à 12h30
- le mardi **7 mars** de 09h00 à 12h30
- le vendredi **24 mars** de 13h30 à 17h00

**Mairie de TREMOREL :**

- le mercredi **1<sup>er</sup> mars** de 13h30 à 17h30

**Mairie de GOMENE**

- le jeudi **16 mars** de 09h00 à 12h00

**Après l'enquête publique**

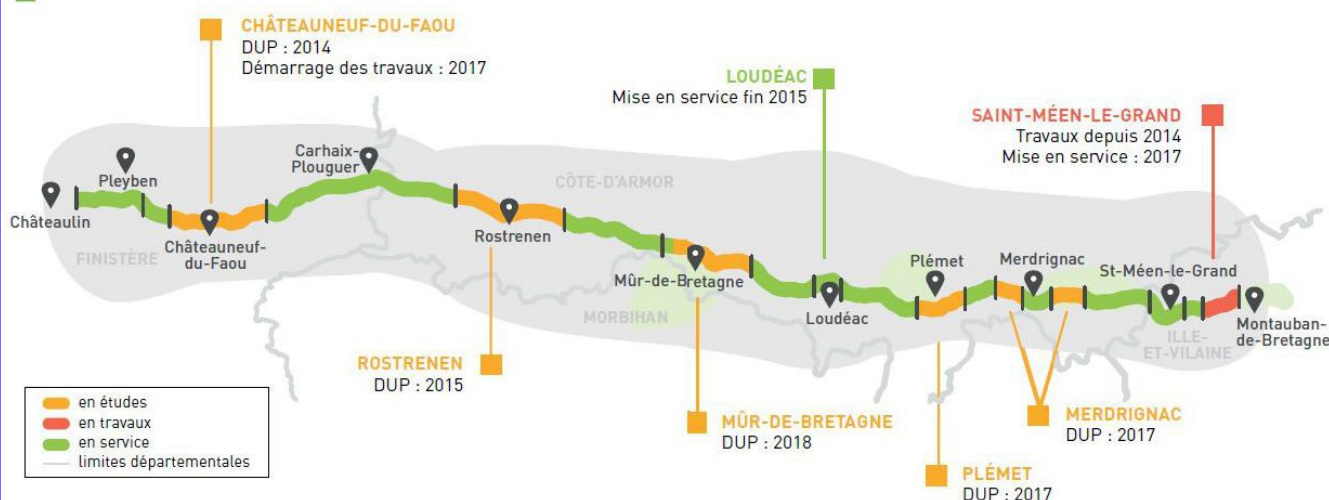
A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur dressera un rapport exposant ses différentes conclusions motivées. C'est sur cette base que le Préfet des Côtes d'Armor pourra prononcer la déclaration d'utilité publique, véritable « acte de naissance » du projet, qui précédera la conduite des études de détail, des acquisitions foncières et des dernières procédures.

**Finaliser la mise à 2x2 voies de la RN164 :  
un objectif stratégique pour l'État et la Région Bretagne**

La mise à 2x2 voies de l'ensemble de la RN164 pour améliorer l'accessibilité et le développement du Centre Bretagne est un objectif prioritaire de l'État et de la Région Bretagne inscrit dans le *Pacte d'Avenir pour la Bretagne*. Il s'agit de participer activement à l'aménagement du territoire central de la Bretagne, composé de petite villes non desservies par une infrastructure ferroviaire, pour favoriser son développement économique et social, et contribuer à sa revitalisation. Cet aménagement permettra aussi d'améliorer les conditions de circulations routières et la sécurité des usagers sur la RN164, et de proposer une alternative performante aux axes littoraux, parfois surchargés.

D'importants moyens financiers sont mobilisés par l'État et la Région au service de cette ambition. Près de 237 M€ de crédits (dont 145 M€ pour la partie costarmoricaine) sont inscrits dans le Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020 pour terminer les travaux en cours, finaliser les projets, maîtriser le foncier nécessaire sur les sections restant à élargir et entamer des chantiers dans tous les secteurs, à l'exception de celui de Mûr-de-Bretagne à la prochaine contractualisation. Cela représente un effort financier sans précédent.

**La RN 164 où en est-on ?**



**Contacts presse :**

Préfecture des Côtes d'Armor : Frédéric MAIGNAN - 02 96 62 43 02

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne :

Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

Conseil Régional : Odile BRULEY - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57